

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10 896 819,029 DT** et une valeur liquidative égale à **2^D,691** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,18% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde arrêté au	
	Notes	31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		8 713 835,388	8 052 390,725
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 987 986,906	5 148 691,707
b Obligations et valeurs assimilées	2	2 725 848,482	2 903 699,018
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 205 148,820	3 269 709,593
a Placements monétaires	3	1 604 787,009	813 888,646
b Disponibilités	4	600 361,811	2 455 820,947
AC3- Créances d'exploitation	5	9 615,143	12 702,042
Créances d'exploitation		9 615,143	12 702,042
TOTAL ACTIF		10 928 599,351	11 334 802,360
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		21 247,808	18 719,198
Opérateurs créditeurs	6	21 247,808	18 719,198
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		10 532,514	10 390,127
Autres créditeurs divers	7	10 532,514	10 390,127
TOTAL PASSIF		31 780,322	29 109,325
CP1 Capital		10 492 889,783	10 990 565,039
CP1- a Capital	8	10 492 889,783	10 990 565,039
CP2- Somme distribuables	9	403 929,246	315 127,996
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		406 716,838	264 437,394
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-2 787,592	50 690,602
TOTAL ACTIF NET		10 896 819,029	11 305 693,035
Total ACTIF NET ET PASSIF		10 928 599,351	11 334 802,360

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		264 235,925	89 005,583
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		191 856,698	203 633,643
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	456 092,623	292 639,226
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	140 183,364	132 901,081
Total des revenus de placements		596 275,987	425 540,307
CH1 Charges de gestion des placements	12	-170 735,628	-144 175,821
REVENU NET DES PLACEMENTS		425 540,359	281 364,486
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-18 823,521	-16 927,092
Résultat d'exploitation		406 716,838	264 437,394
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-2 787,592	50 690,602
Sommes Distribuables de l'exercice		403 929,246	315 127,996
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 787,592	-50 690,602
Variation des +/- values potentielles sur titres		209 046,191	-163 045,056
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		20 271,274	79 721,721
Frais de négociation de titres		-4 741,208	-3 837,931
Résultat Net de l'exercice		631 293,095	177 276,128

Etat de variation de l'actif net
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	631 293,095	177 276,128
a Résultat d'exploitation	406 716,838	264 437,394
b Variation des +/- values potentielles sur titres	209 046,191	-163 045,056
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 271,274	79 721,721
d Frais de négociation de titres	-4 741,208	-3 837,931
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-1 040 167,101	1 896 057,023
a Souscriptions	274 763,933	2 033 810,954
Capital	102 521,895	806 031,281
Régularisation des sommes non distribuables	114 533,970	847 419,862
Régularisation des sommes distribuables	57 708,068	380 359,811
b Rachats	-1 314 931,034	-137 753,931
Capital	-514 535,913	-56 349,141
Régularisation des sommes non distribuables	-542 466,358	-58 022,259
Régularisation des sommes distribuables	-257 928,763	-23 382,531
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-408 874,006	2 073 333,151
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	11 305 693,035	9 232 359,884
B - en fin d'exercice	10 896 819,029	11 305 693,035
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	4 461 366,796	3 711 684,656
B - en fin d'exercice	4 049 352,778	4 461 366,796
VALEUR LIQUIDATIVE	2,691	2,534
TAUX DE RENDEMENT	6,20%	1,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA MODERE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA MODERE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	3 210	83 037,097	77 210,130	0,71%
ASSUR MAGHREBIA	14 474	885 003,960	924 642,542	8,49%
ATTIJARI BANK	15 033	397 036,702	457 213,662	4,20%
BIAT	9 051	391 531,940	536 036,424	4,92%
BT	12 581	67 177,310	69 069,690	0,63%
CITY CARS	2 747	26 247,326	30 008,228	0,28%
DELICE HOLDING	20 652	280 176,125	308 540,880	2,83%
ENNAKL AUTOMOBILE	8 003	79 994,035	97 956,720	0,90%
EURO-CYCLES	13 075	253 298,053	419 210,650	3,85%
ONE TECH HOLDING	59 679	422 102,464	517 476,609	4,75%
PGH	33 353	255 523,816	379 957,376	3,49%
SAH	40 573	370 197,199	451 496,344	4,14%
SFBT	51 387	345 439,986	935 705,883	8,59%
TELNET HOLDING	1 687	15 406,658	13 968,360	0,13%
UIB	14 834	266 851,910	232 671,290	2,14%
S.Total Actions et droits rattachés		4 139 024,581	5 451 164,788	50,03%
Titres OPCVM				
TUNISO EMIRATIE SICAV	5 013	536 220,854	536 822,118	4,93%
S.Total titres OPCVM		536 220,854	536 822,118	4,93%
Total		4 675 245,435	5 987 986,906	54,95%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Désignation	Nombre de titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés				
ATL 2014-3	900	18 000,000	19 003,187	0,17%
ATL 2017-1	1150	69 000,000	72 444,480	0,66%
ATL 2019-1	4 500	270 000,000	271 784,811	2,49%
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	120 000,000	121 599,912	1,12%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1 000	40 000,000	41 437,808	0,38%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	60 000,000	63 138,279	0,58%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	96 000,000	98 575,430	0,90%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	30 000,000	30 192,684	0,28%
HL 2015-2	800	32 000,000	33 536,106	0,31%
HL 2016-2	1 000	40 000,000	40 233,994	0,37%
HL 2017-3	1000	80 000,000	84 918,356	0,78%
HL 2017-2	1 000	60 000,000	61 806,575	0,57%
TL SUBORDONNÉ 2018	500	50 000,000	54 207,123	0,50%
TLF 2020-1	2500	200 000,000	211 085,150	1,94%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	2 600	260 000,000	272 468,033	2,50%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	20 000,000	20 794,893	0,19%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	46 000,000	48 367,550	0,44%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 700	136 000,000	141 841,815	1,30%
UIB 2009-1	500	20 000,000	20 430,817	0,19%
S.Total (1)		1 647 000,000	1 707 867,003	15,67%
Emprunts d'Etat				
BTA 5.6% AOÛT 202	180	176 496,000	182 969,776	1,68%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 588,425	0,91%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	140 931,475	1,29%
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	182 228,659	1,67%
BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	223 263,802	2,05%
BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	188 999,342	1,73%
S.Total (2)		978 871,000	1 017 981,479	9,34%
Total		2 625 871,000	2 725 848,482	25,02%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2021 à 7 301 116,435 DT contre 6 843 719,717 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 457 396,718 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions		1 005 626,160
Titres OPCVM		32 319,754
Emprunts d'Etat		358 700,000
Total		1 396 645,914

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisés
Actions	348 142,696	368 203,970		20 061,274
Titres OPCVM	53 606,500	53 816,500		210,000
Emprunts des sociétés	537 500,000		537 500,000	
Total	939 249,196	422 020,470	537 500,000	20 271,274

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 604 787,009 DT soit 14,73% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif Net
PL8.25% ATB (*)	03/01/2022	12	8,25%	1 000 000,000	1 002 291,667	9,20%
PAT STB	09/03/2022	90	TMM+2%	600 000,000	602 495,342	5,53%
Total				1 600 000,000	1 604 787,009	14,73%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée sur titres BTA 8,25 % Janvier 2022

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2021 à 600 361,811 DT, soit 5,51 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 8 494,047 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 780,322 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 5,30 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 9 615,143 DT, contre 12 702,042 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 8 494, 047 DT et aux retenues à la source sur les BTA pour un montant 1 121,096 DT.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 21 247,808 DT contre 18 719,198 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	14 547,756	12 964,921
Dépositaire	6 700,052	5 754,277
Total	21 247,808	18 719,198

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 10 532,514 DT contre 10 390,127 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
CAC	7 651,368	7 340,858
Etat	1 566,994	1 853,576
Conseil du marché financier (CMF)	1 114,152	995,693
Publication	200,000	200,000
Total	10 532,514	10 390,127

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020	
Montant	10 990 565,039
Nombre des parts	4 461 366,796
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées	
Montant	102 521,895
Nombre des parts	102 521,895
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	514 535,913
Nombre des parts	514 535,913
Nombre de porteurs des parts sortants	0
Capital au 31/12/2021	
Montant (2)	10 578 551,021
Nombre des parts (1)	4 049 352,778
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 10 492 889,783 DT détaillé comme suit :

(2)	-85 661,238
Résultat 2020 capitalisé	315 127,996
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-197 433,103
Variation des différences d'estimation	209 046,191
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	20 271,274
Régularisation des sommes non distribuables	-427 932,388
Frais de négociation des titres	-4 741,208
Capital au 31/12/2021	10 492 889,783

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 403 929,246 DT contre 315 127,996 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat Distribuable de l'exercice	406 716,838	264 437,394
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 2 787,592	50 690,602
Sommes Distribuables de l'exercice	403 929,246	315 127,996

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 456 092,623 DT contre 292 639,226 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020
	au	au
	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	264 235,925	89 005,583
Revenus des BTA	42 051,597	23 511,107
Revenus Des Obligations de sociétés	149 805,101	180 122,536
Total	456 092,623	292 639,226

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 140 183,364 DT contre 132 901,081 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du	Période du
	01/01/2021 au	01/01/2020 au
	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Placements à Termes	74 279,614	69 575,741
Intérêts des avoirs bancaires	60 315,017	49 430,939
Revenus des prises en pension livrée	4 787,009	9 574,167
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	801,724	4 320,234
TOTAL	140 183,364	132 901,081

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 170 735,628 DT, contre 144 175,821 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021 au	01/01/2020 au
	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	141 982,655	120 947,667
Rémunération du dépositaire	28 752,973	23 228,154
Total	170 735,628	144 175,821

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 18 823,521 DT, contre 16 927,092 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020
	au	au
	31/12/2021	31/12/2020
Redevance du CMF	10 874,205	9 288,637
Honoraires du commissaire aux comptes	7 721,127	7 408,991
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	19,789	21,064
Impôts et taxes	8,400	8,400
Total	18 823,521	16 927,092

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,147	0,095	0,135	0,119	0,097
Charge de gestion des placements	- 0,042	-0,032	-0,038	-0,039	-0,034
Revenu net des placements	0,105	0,063	0,097	0,080	0,063
Autres charges d'exploitation	- 0,005	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,100	0,059	0,093	0,076	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,001	0,011	0,001	0,001	0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,100	0,071	0,094	0,077	0,061
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,052	-0,037	-0,037	0,071	0,102
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,005	0,018	-0,036	0,001	-0,012
Frais de négociation des titres	- 0,001	-0,001	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,055	-0,020	-0,074	0,071	0,090
Résultat Net de l'exercice	0,155	0,040	0,020	0,147	0,149
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,055	-0,020	-0,074	0,071	0,090
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,004	-0,002	0,003	0,003
Sommes non distribuables	0,057	-0,024	-0,076	0,074	0,093
Valeur Liquidative	2,691	2,534	2,487	2,469	2,318

Ratios de gestion de placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,36%	1,57%	1,57%	1,56%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,17%	0,16%	0,19%	0,19%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,74%	2,49%	3,83%	3,08%	2,69%
Actif net moyen	10 874 880,764	10 601 163,309	8 975 980,071	8 778 467,687	7 541 852,163

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.